Lettre de D'Alembert à Frédéric II, 30 avril 1770

Expéditieur(s) : D'Alembert

Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Relations entre les documents

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.

Citer cette page

D'Alembert, Lettre de D'Alembert à Frédéric II, 30 avril 1770, 1770-04-30

Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG); projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 08/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/dalembert/items/show/884

Informations sur le contenu de la lettre

IncipitJe profite, non pas d'un moment de lucidité...

RésuméRép. à la l. [du 3 avril]. Oui, en cas de nécessité absolue, le vol est permis, vérité dont on ne peut faire publicité. Tout le mal résulte de l'inégalité « monstrueuse » des fortunes. Oui, il faut combattre l'erreur et la superstition, mais en usant de finesse et de patience. Estime le Catéchisme de morale fort propre à la jeune noblesse.

Justification de la datationNon renseigné Numéro inventaire70.38 Identifiant772 NumPappas1035

Présentation

Sous-titre1035 Date1770-04-30 Mentions légales

- Fiche: Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG); projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution Partage à l'identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Numérisation : Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG).

Editeur de la ficheIrène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Informations éditoriales sur la lettre

Format du texte de la lettreNon renseigné
Publication de la lettrePreuss XXIV, n° 74, p. 482-483
Lieu d'expéditionParis
DestinataireFrédéric II
Lieu de destinationPotsdam
Contexte géographiquePotsdam

Information générales

LangueFrançais Sourceimpr., « Paris » Localisation du documentNon renseigné

Description & Analyse

Analyse/Description/RemarquesNon renseigné Auteur(s) de l'analyseNon renseigné Notice créée par <u>Irène Passeron</u> Notice créée le 06/05/2019 Dernière modification le 20/08/2024 A. CORRESPONDANCE DE FRÉDÉRIC

74. DU MÊME.

Panis, 3n avril 1770.

Sine.

Je profite, non pas d'un moment de lucidité, car je n'en ai poir depuis longtemps, mais d'un moment où les anages de ma têt sont tant soit peu éclaireis, pour avoir l'honneur de répondre en détail à la lettre très-philosophique que V. M. a bien voul m'écrire pour répondre aux questions que j'ai pris la liberté e lui faire.

Je pense, Sire, comme V. M. sur le premier objet, et je u félicite de penser comme elle, non par un principe d'adulatie dont je suis incapable, mais parce que les raisons apportées p V. M. pour appuyer sa réponse me paraissent très-solides, s'étaient déjà présentées à moi. Je crois donc avec V. M. qu dans le cas de nécessité absolue que j'ai supposé, le vol est pe mis, et même est une action juste. Il ne s'agit plus que de save si ce cas de nécessité absolue est purement métaphysique, como V. M. parait le penser; je ne voudrais pas dire que non, mais doute, et j'ai vu souvent des gens si malbeureux, si dénués secours après avoir frappé vainement à mille portes, que je savais ce qu'ils devaient faire, de frapper à la mille unième, de se procurer leur subsistance aux dépens des riches, s'ils pouvaient avec quelque sûreté pour eux-mêmes. Il est vr. Sire, que cette doctrine, toute raisonnable qu'elle est, n'est p bonne à mettre dans un traité ni dans un extéchisme de mora par l'abus que la cupidité ou la paresse pourraient en faire. M cet inconvénient empêche de pouvoir faire un ouvrage comp de morale à l'usage de tous les ordres de la société. Je ne s même si, du moins en France, les tribunaux ne condamnerais pas, avec beaucoup de regret sans doute, un malheureux qui serait trouvé dans le cas dont il s'agit; ils se trouveraient for à commettre cette injustice, pour empêcher que d'autres homn moins malheureux n'abusassent de l'exemple de celui-ci. Le n de l'énigme est, ce me semble, que la distribution des fortudans la société est d'une inégalité monstrueuse: qu'il est au atroce qu'absurde de voir les uns regorger de superflu, et les nutres manquer du nécessaire. Mais, dans les grands États surtout, ce mal est irréparable, et on peut être forcé de sacrifier quelquefois des victimes, même înnocentes, pour empécher que les membres pauvres de la société ne s'arment contre les riches, comme ils seraient tentés et peut-être en droit de le faire.

Quant à la seconde question : s'il est utile de tromper le peuple, je pense d'abord, comme V. M., que si l'erreur et la superstition ne sont pas encore existantes dans une nation, il faut s'opposer à leur naissance par tous les moyens possibles: je pense encore avec elle que si elles sont en vigueur, il ne faut pas les attaquer violemment, parce que ce zele impétueux ne servirait qu'à charger la philosophie d'un crime infructueux. Mais je pense en même temps qu'il faut, au lieu de force, user de finesse et de patience, attaquer l'erreur indirectement et sans paraître y penser, en établissant les vérités contraires sur des principes solides. mais en se gardant bien de faire aucune application. Il ne fant pas braquer le canon contre la maison, parce que ceux qui la défendent tireraient des fenêtres une grêle de roups de fusil; il faut petit à petit élever à côté une autre maison plus habitable et plus commode: insensiblement tout le monde viendra habitee celle-ci, et la maison pleine de léopards sera désertée.

Le Catéchisme de morale que V. M. m'a fait l'honneur de m'envoyer me paraît très-propre à la jeune noblesse à laquelle elle le destine. Les motifs moraux qu'on lui propose pour être vertueuse sont en effet les vrais, et les plus propres à faire impression, principalement sur cette classe qui, jouissant dans la société des principaux avantages, est plus intéressée qu'une autre à en observer les lois écrites et non écrites.

Je suis avec le plus profond respect, etc.